

Annexe 2 : Liste des communes dont les espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain sont reconnus d'intérêt métropolitain

Allauch

Carnoux-en-Provence

Carry-le-Rouet

Cassis

Ceyreste

Châteauneuf-les-Martigues

Cornillon-Confoux

Ensuès-la-Redonne

Gémenos

Gignac-la-Nerthe

Grans

Istres

La Ciotat

Le Rove

Marignane

Marseille

Miramas

Plan-de-Cuques

Port-Saint-Louis-du-Rhône

Roquefort-la-Bédoule

Saint-Victoret

Sausset-les-Pins

Septèmes-les-Vallons

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 23/12/2022

The logo for SLOW (Système Local d'Organisation des Villes) is displayed in a stylized, blue, italicized font.

ID : 013-211300637-20221214-210_2022-DE